

## Espace santé Simone Veil

Stage 2022-2023

### Actualisation du Contrat Local de Santé

**Tutrices de stage :** Oriana Briand, Responsable du service santé  
Camille Loustalot-Forest Coordinatrice santé

**Durée du stage :** 6 mois – à partir de la rentrée 2022

**Gratification :** Rémunéré

**Profil du stagiaire** Étudiant en Master 1 ou Master 2 Santé Publique / Sciences Politiques / Sciences Sociales

#### Contexte :

Le contrat local de santé (CLS) a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des

territoires de proximité qui constituent des infra-territoires de santé.

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser :

- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.),
- l'accès des personnes, notamment "démunies ou vulnérables", aux soins, aux services de santé, à la prévention et à la promotion de la santé,
- la promotion du droit commun et le respect des droits des usagers du système de santé.

Le CLS a été conclu sur la période 2020-2023 entre les parties suivantes :

- Ville de Fontaine
- Agence Régionale de Santé Auvergne–Rhône–Alpes
- Département de l'Isère
- Centre hospitalier Alpes Isère
- Grenoble-Alpes Métropole

Il se décline en 6 axes stratégiques :

- Axe 1 : Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé
- Axe 2 : Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des publics vulnérables
- Axe 3 : Prendre en compte la souffrance psychique
- Axe 4 - Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé
- Axe 5 : Promouvoir la santé des jeunes et renforcer les compétences psychosociales
- Axe 6 - Promouvoir la santé des aînés

## Missions du stagiaire:

- **Actualiser les données du diagnostic santé :**
  - Un diagnostic objectif : recueil des indicateurs quantitatifs (indicateurs sociaux-économiques, d'accès aux droits à la santé et aux soins, de l'état de santé de la population). En s'appuyant sur les indicateurs en santé mis à disposition par l'ARS conjointement avec l'ORS (BALISES), ainsi que l'analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS.
  - Un diagnostic de perception : recueil de données qualitatives dans le cadre du diagnostic participatif auprès des professionnel.le.s du territoire (du soin, de l'éducation, du social) et des habitant.e.s du territoire.
  - Un recensement de l'offre socio-sanitaire et de l'ensemble des actions en matière de prévention sur la commune.
  
- **Évaluation du CLS**
  - Évaluation du processus : concerne l'utilisation quantitative et qualitative qui a été faite des ressources allouées au projet. Elle concerne tout ce qui a été mis en œuvre : les acteurs et leurs structures, le partenariat, l'organisation, l'adéquation des moyens et des activités.
  - Évaluation des résultats : permet de mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés initialement et l'impact de l'action sur la santé des populations au regards des priorités du CLS
  
- **Préconisation d'axes stratégiques de santé traités dans le CLS 2024-2027** de manière à répondre aux besoins prioritaires de santé identifiés sur le territoire.  
Ces axes sont ensuite détaillés en objectifs opérationnels et actions.

Pour plus de renseignements ou pour postuler (CV et lettre de motivation) :

Oriana BRIAND – [oriana.briand@ville-fontaine.fr](mailto:oriana.briand@ville-fontaine.fr)

Camille LOUSTALOT-FOREST – [camille.loustalotforest@ville-fontaine.fr](mailto:camille.loustalotforest@ville-fontaine.fr)

04 76 26 63 46